

COMMISSION DES LOYERS

Assesseeur-baillieur

Assesseeur-locataire

Assesseeur-baillieur-suppléant

Assesseeur-locataire suppléant

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal procédera à la nomination des membres de la commission des loyers lors d'une prochaine réunion conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation et modifiant certaines dispositions du Code civil.

Comme un des assesseurs est choisi parmi les bailleurs et l'autre parmi les locataires domiciliés dans la commune, il en est de même de leurs suppléants respectifs, le collège échevinal prie toute personne intéressée remplissant les conditions ci-dessus mentionnées de poser sa candidature par écrit au collège des bourgmestre et échevins pour le 19 janvier 2018 au plus tard.

Fait à Bettembourg, le 15 décembre 2017.

Damien NEY
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

